

Environnement : Le Maroc promeut proximité et réconciliation des approches juridique et économique

Conscient des menaces que représente la dégradation de l'environnement et des opportunités qu'offre une gestion durable et responsable des ressources naturelles, le Maroc a opté pour la diversification des axes de sa politique environnementale en réconciliant notamment les approches économique et juridique et en prônant une action de proximité.

La sixième session du Conseil national de l'environnement (CNE), qui se tiendra lundi à Rabat, sous le thème «les instruments institutionnels, juridiques et financiers pour une gestion efficiente de l'environnement», constitue l'enceinte idoine de coordination, de concertation et de formulation de nouvelles politiques environnementales, au vu de la diversité des partenaires et des acteurs (ministères, ONG, Instituts scientifiques, etc.) que regroupe le conseil et en raison de la complexité et la richesse que revêt la problématique environnementale.

Traitement des eaux usées urbaines et industrielles et leur réutilisation, la gestion des déchets ménagers selon les règles de l'art, l'élaboration et l'introduction des normes concernant les émissions et les rejets pour le contrôle en particulier des polluants industriels, la protection efficace des bassins versants contre la pollution et la lutte contre la désertification, sont autant de défis, et non pas des moindres, qui pèsent énormément sur l'environnement au Maroc.

Selon des chiffres du département de l'environnement, le coût de dégradation de l'environnement est estimé à 3,7 % du PIB, soit 13 milliards dirhams (MMDH), alors que le coût nécessaire pour éviter ladite dégradation est de l'ordre de 1,8 % du PIB. La dépense nationale en faveur de l'environnement ne dépasse guère 0,7 % du PIB.

Ces chiffres témoignent du grand déficit en ressources financières publiques destinées à assurer le maintien et la restauration de la qualité de l'environnement.

Pour assurer la protection de l'environnement et/ou restaurer sa qualité aux niveaux régional et local, le secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement a opté pour la diversification des axes de sa politique environnementale en réconciliant notamment l'approche économique avec celle juridique et en mettant en place une nouvelle orientation stratégique

basée sur l'action de proximité.

Ainsi, plusieurs programmes d'environnement et de développement durable ont été mis en oeuvre en partenariat avec les acteurs locaux en vue de créer les synergies, d'optimiser les ressources et d'assurer la complémentarité et la cohérence des actions engagées dans une perspective d'un développement harmonieux au niveau de la région.

Il s'agit notamment du programme national d'assainissement liquide, du programme national de gestion des déchets ménagers et assimilés, du programme d'amélioration du cadre de vie des populations et du programme national de protection et de valorisation de la biodiversité.

Jusqu'à présent, les instruments réglementaires et législatifs occupent une place centrale dans la politique environnementale nationale. Néanmoins, cette approche juridique ne peut, à elle seule, faire face à l'ampleur des dommages infligés à l'environnement, et il est nécessaire qu'elle soit couplée à une démarche économique.

Aux côtés de plusieurs instruments d'incitation économique au service de l'environnement qui sont déjà mis en place, tels le Fonds de dépollution industrielle (FODEP) et le Fonds national pour la protection et la mise en valeur de l'environnement (FNE), le département de l'environnement estime que la préservation de l'environnement et l'allègement de la dépense publique environnementale requièrent la mobilisation d'autres instruments économiques, notamment les subventions, les quotas négociables ou transférables et les cautions de bonne fin.

Ces instruments économiques, en plus des mécanismes fiscaux qui visent à modifier le comportement des agents économiques en faveur de la préservation de l'environnement, sont de nature à internaliser les coûts des dommages environnementaux causés par les diverses activités économiques et produiraient un double dividende et ce, en faisant apparaître un bénéfice environnemental et un gain économique.

Le temps de l'antagonisme entre l'économique et l'environnemental est révolu, l'environnement au 21-ème siècle est un marché à investir, un moteur de croissance, une source de prospérité, un secteur que le Maroc a érigé en axe majeur des préoccupations du développement socio-économique et une locomotive dans les domaines de l'innovation et de la création des opportunités d'emploi.

Protection de l'environnement

Pour l'instauration de taxes écologiques

Des instruments juridiques et économiques ont été mis en place par le gouvernement pour la protection de l'environnement. Un fonds de dépollution industrielle a été créé et l'instauration de taxes écologiques proposée.

Redouane Si Hamdi
rsihamdi@aujourd'hui.ma

Les instruments juridiques et économiques nécessaires pour la concrétisation des objectifs de la politique environnementale élaborée par le gouvernement ont été présentés lors de la séance d'ouverture de la 6ème session du Conseil national de l'environnement (CNE), lundi à Rabat. Ces instruments ont été mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre le secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement et les régions. Sous le thème «Les instruments économiques, juridiques et institutionnels pour une gestion efficiente de l'environnement», cette manifestation a été présidée par le Premier ministre Abbas El Fassi. Une cérémonie de remise du Prix Hassan II de l'environnement a été organisée par la même occasion. Le premier Prix a été attribué à l'Ecole Hassania des travaux publics, pour ses efforts en matière de formation et de recherche dans le domaine de l'environnement. Dans son intervention, le Premier ministre a souligné que «la tenue des sessions du Conseil national de l'environnement est une occasion pour faire le bilan de ce qui a été réalisé en matière d'environnement et ce qui reste

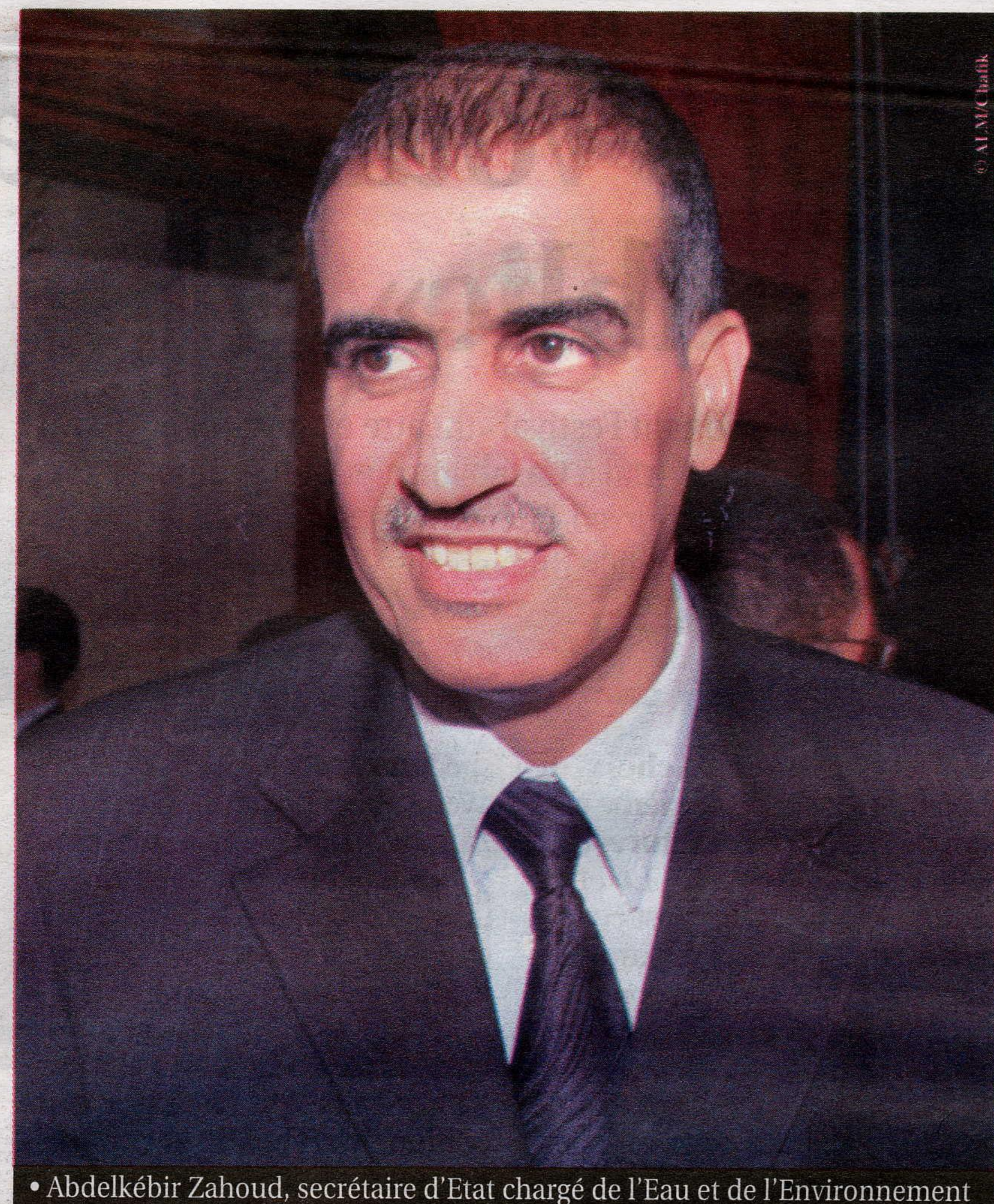
à faire». Afin de concrétiser les objectifs du programme national de la politique environnementale, les instruments juridiques et économiques restent indispensables. Deux décrets d'application de la loi sur l'eau ont été publiés et un projet de décret relatif à la fixation des qualités de l'air est en cours d'examen. Le secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement cherche à réconcilier l'approche juridique avec l'approche économique. C'est ainsi que des instruments d'incitation économique au service de la protection de l'environnement ont été mis en place.

Parmi ceux-ci figurent le Fonds de dépollution industrielle (FODEP), pour l'encouragement de la mise à niveau environnementale du secteur industriel et artisanal. D'autres instruments économiques sont proposés, notamment

Le secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement veut réconcilier l'approche juridique avec l'approche économique.

l'instauration de certaines taxes écologiques. Tous ces instruments permettraient l'internalisation des coûts des dommages environnementaux, causés par les diverses activités économiques. La politique d'environnement de proximité est axée essentiellement sur quatre volets. D'abord, l'assainissement liquide qui vise à atteindre un taux de raccordement global au réseau d'assainissement de 90% à l'horizon 2030. Il vise aussi à traiter 100% des eaux usées collectées, en 2030. Ensuite, la gestion de déchets ménagers. Il s'agit d'assurer un taux de collecte d'au moins de 90% d'ici 2020. Également il sera mis en place 350 décharges contrôlées et la filière du recyclage sera développée. La prévention de la pollution industrielle et des risques constitue le troisième axe du programme national. Elle permettra la mise à niveau du tissu industriel marocain, à travers la mise en œuvre de plans d'actions par branche industrielle.

Enfin, la protection de la qualité de l'air est le quatrième axe. Un réseau de surveillance de la qualité de l'air sera créé dans les grandes villes. Le CNE est un organe de concertation qui a vu le jour en 1980 et a été restructuré en 1995. Il est constitué de cinq commissions : la commission des établissements humains, la commission de prévention et de la lutte contre la pollution et les nuisances, la commission de la protection de la nature, la commission de la culture et de la commission juridique. ■



• Abdelkébir Zahoud, secrétaire d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement

L'écotaxe en bref

Une écotaxe est une taxe frappant certains produits en raison de leur impact sur l'environnement, par exemple les piles au mercure.

En France, depuis le 15 novembre 2006, la loi impose la collecte et le traitement des déchets électroménagers, électriques et électroniques (ou DEEE). La taxe prélevée sur les achats d'équipements de ce type sert à financer le coût de l'opération.

L'écotaxe frappe les équipements électriques et électroniques de trois types, qu'ils soient

vendus neufs ou d'occasion :

- l'électroménager : les appareils de lavage et de cuisson, les réfrigérateurs, les appareils de chauffage ainsi que les aspirateurs, machines à coudre, fers à repasser.

- le matériel audiovisuel : les postes de radio et de télévision, les caméscopes et magnétoscopes, les chaînes hi-fi, les instruments de musique.

- l'équipement bureautique et informatique : les ordinateurs, les imprimantes, les scanners, les photocopieuses, les téléphones ou répondeurs.

Conseil national de l'environnement

Le Conseil national de l'environnement (CNE) tiendra, ce lundi 11 mai à Rabat, sa 6ème session sous le thème «Les instruments institutionnels, juridiques et financiers pour une gestion efficace de l'environnement». Un communiqué du secrétariat

d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement précise que cette session, dont la séance d'ouverture sera présidée par



© ALM/Chafik

• Amina Benkhadra.

le Premier ministre Abbas El Fassi, sera marquée par la remise du Prix Hassan II pour l'Environnement, édition 2008 et constitue l'un des mécanismes visant la promotion de la créativité en matière de protection de l'environnement.

La fiscalité verte en retard

Tous les secteurs économiques échappent aux taxes et impôts écologiques

RACHID TARIK

La dégradation de l'environnement nous coûte 13 milliards de dirhams chaque année, soit 3,7% du Produit intérieur brut (PIB) et le coût de remédiation nécessaire pour éviter cette dégradation est de l'ordre de 1,8% du PIB, alors que la dépense publique nationale en faveur de l'environnement reste très limitée et ne dépasse guère 0,7% du PIB annuellement. Cette situation témoigne du grand déficit en ressources financières publiques destinées à assurer le maintien et la restauration de la qualité de l'environnement. Malgré ce constat, fort est de constater qu'il n'existe pas encore dans notre pays un seul produit assujéti à une fis-

calité environnementale. Pire encore, la loi 10-95 concernant l'eau dispense les entreprises installées sur le littoral du principe pollueur-payeur, puisque ce texte juridique ne vise que celles situées dans les zones intérieures du pays. Quant au projet de loi sur le littoral qui devrait combler ce retard, il est toujours au secrétariat général du gouvernement et il ne figure même pas dans l'agenda gouvernemental. C'est dans ce contexte que le Conseil national de l'environnement (CNE) organise, ce 11 mai à Rabat, sa sixième édition sous le thème «Instruments institutionnel, juridique et financier pour une gestion efficiente de l'environnement», dont la séance inaugurale sera présidée par le Premier ministre, Abbas El Fassi.

Cette journée sera marquée également par la remise du Prix Hassan II de l'environnement au titre de l'année 2008. Pour ceux qui l'ignorent, il faut savoir que sur le plan juridique, rien ne nous manque puisque cinq lois environnementales (eau, protection et mise en valeur de l'environnement, études d'impact, lutte contre la pollution de l'air et gestion des déchets et leur élimination) ont été adoptées. Mais c'est la traduction de ces textes sur le terrain qui fait défaut, faute de décrets d'application. Ce laxisme institutionnel n'est pas conforme aux engagements internationaux de notre pays. «Le Maroc bénéficie du "statut avancé" avec l'Union européenne et il doit l'assumer. Le cadre légal existe, il faut seulement activer les textes juridi-

ques. Par ailleurs, nous devons commencer par les priorités et chaque industriel doit assumer sa responsabilité. Les producteurs de sacs de plastique, par exemple, doivent savoir que leur filière émet environ trois milliards de sacs. Il est temps de se mobiliser contre ce fléau qui nuit notamment à l'image touristique du Royaume», explique Hassan Chouaouta, président de l'Association marocaine des experts en gestion des déchets et en environnement (AMEDE). Face à cette situation, il devient donc urgent de créer des filières et leur affecter des ressources financières. A ce niveau, il faut bien rappeler qu'il existe déjà des fonds dédiés à des secteurs (chasse, pêche continentale, forêt, etc.) et qu'ils ne sont pas bien exploités. «Il y a un fonds

national forestier, alimenté depuis longtemps, et nous ne savons pas où va il va?», souligne Brahim Haddane, directeur des Jardins exotiques de Bouknadel. Pour le moment, il faut s'inspirer des expériences étrangères dans le recyclage, notamment des produits électroménager et manufacturier. Pour ce faire, il devient nécessaire d'opter pour des modèles-pilotes comme la mise par exemple des déchets dans un cycle économique ou la récupération des huiles usagées. Un projet de décret sur la collecte et l'élimination de ces huiles est en cours de préparation. Ainsi, pour enrichir le débat, l'AMEDE et le Club de l'environnement de l'association Ribat El Fath ont organisé une table ronde sur la fiscalité environnemen-

tales. Parmi les recommandations: éviter de créer de nouvelles taxes ou impôts relatifs aux Instruments économiques et financiers (IEF) et si c'est indispensable, il faudrait remplacer ou transformer une taxe déjà existante; tester les nouveaux instruments par le biais de projets-pilotes; réaménager la batterie de taxes et impôts; inscrire les déchets dans un cycle économique; prioriser les actions en prenant en compte des critères de performance et de justice; favoriser l'utilisation des fonds déjà mis en place en les dynamisant et en y introduisant les outils performants d'efficacité et de bonne gouvernance et finalement viser une meilleure gouvernance du secteur à travers la création d'une Agence pour l'environnement.



Protection de la nature

Le Conseil national de l'environnement (CNE), qui est un organe de coordination et de concertation, a été mis en place en 1980 et a été restructuré en 1995.

Il constitue un forum de discussions et d'échanges sur des thèmes relatifs à l'environnement et au développement durable et regroupe tous les départements ministériels, les organismes publics, les élus, les opérateurs économiques, les organisations non gouvernementales (ONG), les associations professionnelles,

les instituts scientifiques et le secteur privé.

Il dispose de cinq commissions, notamment, la commission des établissements humains, la commission de la prévention et de la lutte contre la pollution et les nuisances, la commission de la protection de la nature, des ressources naturelles et des catastrophes naturelles, la commission de la culture, l'information, la communication et l'éducation ainsi que la commission juridique et des relations internationales.

Accélérer la mise en place des décrets d'application des différentes lois environnementales avec instauration notamment du principe du pollueur-payeur, se conformer aux traités et conventions internationaux, faire avancer le projet de loi sur le littoral, renforcer les capacités locales et création d'une commission pour le suivi des recommandations du Conseil national de l'environnement (CNE) : telles ont été les principales recommandations de la 6e édition du Conseil national de l'environnement (CNE) réuni dernièrement à Rabat sur le thème : «Instruments institutionnels,

juridiques et financiers pour une gestion efficace de l'environnement». La bonne nouvelle de cette rencontre était l'engagement de ce conseil à se réunir annuellement. «Désormais, le Conseil national de l'environnement va tenir ses rencontres en temps voulu», a lancé Abdelkébir Zahoud, secrétaire d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement en présence du Premier ministre Abbas El Fassi. Il faut dire que le CNE revient de loin, lui, qui, depuis sa création en 1980 et sa restructuration en 1995, est présenté comme un forum de discussion et d'échanges sur l'environnement et le développement durable. Associant départements ministériels, organismes publics, élus, opéra-

teurs économiques, organisations non gouvernementales, associations professionnelles, instituts scientifiques et secteur privé, ce conseil ne s'est réuni que six fois (1995, 1996, 2000, 2002 et 2007). Mais la dégradation de l'environnement, qui nous coûte 13 milliards de dirhams chaque année, soit 3,7% du Produit intérieur brut (PIB), a incité les responsables à monter au créneau. Aussi, notre pays est appelé à honorer ses engagements signés dans le cadre de l'accord du statut d'association avancé conclu avec l'Union européenne (UE). Et pour rattraper le temps perdu, rien ne semble arrêter le CNE, qui a même prévu une session extraordinaire. Cela dit, malgré cette nouvelle mobilisation, la menace pèse toujours sur nos ressources naturelles si nous ne changeons pas de mode de production. Sur ce registre, il est proposé de commencer par l'adoption par exemple du système des marchés publics durables comme cela se fait ailleurs. «Les ministres européens de l'Environnement ont adopté un document sur les bonnes pratiques de la gestion environnementale par la promotion de marchés publics durables où les acteurs viennent acheter des produits et des services qui tiennent compte de la sauvegarde de l'environnement. Ce secteur représente actuellement 16% du PIB européen», indique Jürg Klarer, de la coopération technique allemande (GTZ). Autre solution pour lutter contre la dégradation de la biodiversité, la réforme fiscale ainsi que le pari sur des



Les banques sont appelées à ne plus accorder de crédits pour les projets pollueurs.

entreprises citoyennes. Dans ce sens, les banques sont appelées à ne plus accorder de crédits pour les projets pollueurs. Cela obligera les industriels à opter pour les technologies vertes. «En Allemagne, la réforme fiscale écologique (RFE) consiste à réduire les taxes sur le travail et le capital et à les augmenter pour les produits qui dégradent l'environnement. La RFE prône aussi la réduction de subventions pour les programmes qui menacent la biodiversité. Nous allons lancer une formation sur la RFE et elle est à la disposition du Maroc s'il le souhaite», ajoute Klarer. Lors de cette rencontre, il a été question aussi d'assurer au Fonds national de

l'environnement des revenus réguliers à travers les écotaxes et obliger tout producteur à s'occuper de ses emballages comme cela se fait dans plusieurs pays. S'agissant des sacs plastiques, il a été proposé de s'inspirer de l'expérience irlandaise qui a imposé des taxes sur ces sacs qui ont permis leur réduction de 90%. Si les discours prononcés durant la réunion du CNE ont affiché la volonté d'avancer, il reste néanmoins que la séance plénière consacrée au débat général a été supprimée faute de temps selon les organisateurs. Pour un conseil qui n'a eu que six réunions depuis sa création en 1980, cette décision est lourde de conséquence. «Le

débat a quand même eu lieu dans la première commission consacrée aux instruments institutionnels et juridiques ainsi que dans la seconde réunion réservée aux instruments économiques», se défend un responsable du département de l'Environnement. Autre fait à signaler, des responsables du secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement ont pesé de tout leur poids au moment de rédiger les recommandations en acceptant quelques recommandations et en rejetant d'autres. Celles-ci, rappelons-le, une fois adoptées, deviennent contraignantes pour le CNE dont le président n'est autre que Abdelkébir Zahoud. ■

Approche partenariale

Le secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement a opté pour la diversification des axes de sa politique environnementale en réconciliant notamment l'approche économique avec l'approche juridique et en mettant en place une nouvelle orientation stratégique basée sur l'action de proximité, permettant d'assurer la protection de l'environnement ou de restaurer sa qualité au niveau régional et local. Cette stratégie se décline suivant trois approches: territoriale, programmatique et partenariale. L'approche territoriale est centrée sur le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire de l'environnement de proximité, à travers le renforcement des services extérieurs du département de l'en-

vironnement, la création des Observatoires régionaux de l'environnement et du développement durable (OREDD) et la mise en place des comités régionaux des études d'impacts sur l'environnement (CREIE). Par ailleurs, l'approche partenariale constitue l'un des piliers majeurs de la stratégie de proximité de ce département, basée sur l'implication des acteurs locaux dans la mise en œuvre des programmes de gestion de projets d'environnement et de développement durable.

L'objectif de créer les synergies, d'optimiser les ressources et d'assurer la complémentarité et la cohérence des actions engagées dans une perspective d'un développement harmonieux de la région.

La dégradation de l'environnement coûte à l'Etat 13 milliards de DH par an

La dégradation de l'environnement coûte à l'Etat plus de 13 milliards de DH par an, soit 3,7% du PIB, au moment où le coût de sa protection ne nécessite que la moitié de ce montant, soit 1,8% du PIB.

Cette réalité a été de nouveau rappelée lors de la sixième session du Conseil national de l'environnement dont les travaux se sont ouverts hier à Rabat en présence du premier ministre et d'une pléiade de ministres istiqlaliens. Une édition qui, si elle a mis en exergue les efforts déployés par le Maroc dans ce domaine, a surtout rappelé que le Maroc a toujours mal à son environnement. Quelques chiffres sont là

pour le démontrer. Près de 23% de la diversité florale et 2,5% de la diversité animale sont menacées de disparition du fait des différents types de pollution que subit notre environnement. De même, le Maroc produit quelque 18 tonnes de déchets solides par an, dont seulement 10% sont traités.

Afin de lutter contre cette situation, le Maroc a adopté durant cette dernière décennie un train de mesures visant à arrêter l'hémorragie. Une stratégie qui a d'abord permis de renforcer l'arsenal juridique permettant de préserver l'environnement, dont la loi sur l'eau, celles relati-

ve à la lutte contre la pollution de l'air, à la gestion des déchets et à leur élimination ou encore la loi sur les études d'impact sur l'environnement.

Des instruments juridiques que le gouvernement s'attèle à mettre en œuvre en accélérant la publication de leurs textes d'application. Plus que cela, le gouvernement tente aujourd'hui de diversifier les axes de sa politique en réconciliant l'approche juridique avec l'approche économique ainsi qu'avec une nouvelle orientation basée sur l'action de proximité.

AMINA SALH
SUITE PAGE 3

La dégradation de l'environnement coûte à l'Etat 13 milliards de DH par an

Suite de la première

Sur le plan économique, l'expérience internationale a montré que les pays qui ont réussi le pari de la protection de l'environnement se sont basés sur des instruments économiques dont des taxes et impôts dédiés visant à les rendre plus respectueux vis-à-vis de l'environnement. Dans la zone de l'OCDE, les recettes en la matière représentent 7% des recettes fiscales. Le principe du pollueur-payeur trouve ici tout son sens.

Cette session, qui se tient sous

le thème de « Les instruments institutionnels, juridiques et financiers pour une gestion efficace de l'environnement » constitue une condition idoine pour débattre des opportunités offertes dans ce domaine. Enfin, le secrétariat chargé de l'eau et de l'environnement, dans sa nouvelle politique de proximité, vise la régionalisation des politiques environnementales, à travers la création des Observatoires régionaux de l'environnement et du développement durable et la mise en place de comités régionaux des études

d'impact sur l'environnement.

Concernant le volet pragmatique, ce département gère tous les programmes nationaux en matière d'environnement : assainissement liquide, gestion des déchets ménagers et assimilés, prévention de la pollution industrielle et risques, protection de la qualité de l'air, protection et valorisation de la biodiversité. Des programmes qui sont dotés des budgets nécessaires à leur mise en œuvre et dont l'application s'étale sur une période de 20 ans.

AMINA SALHI

● 6^{ÈME} SESSION DU CONSEIL NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT

Une stratégie de proximité

La sixième session du Conseil national de l'Environnement (CNE), tenue le 11 mai 2009 à Rabat en présence du Premier ministre, Abbas El Fassi, a été l'occasion de présenter les grandes lignes de la stratégie de proximité de l'environnement.

Conscient des menaces que représente la dégradation de l'environnement et des opportunités qu'offre une gestion durable et responsable des ressources naturelles, le Maroc a opté pour la diversification des axes de sa politique environnementale en réconciliant notamment les approches économique et juridique et en prônant une action de proximité.

Ainsi, la stratégie s'articule autour de plusieurs axes, notamment le suivi de l'état de l'environnement au niveau des différentes régions permettant de disposer de données environnementales précises et fiables pour une meilleure planification, la protection des ressources et des écosystèmes naturels du pays face aux changements climatiques et l'adoption d'une planification opérationnelle selon une approche programmatique. Il

s'agit également de la mise en place des conditions nécessaires à l'instauration du développement durable en intégrant progressivement la dimension environnementale dans les programmes de développement et d'aménagement régionaux et locaux. La réussite de cette stratégie est tributaire de l'efficacité des instruments institutionnels, juridiques et financiers adéquats.

Par ailleurs, la cérémonie d'ouverture de cette session a été marquée par la remise des Prix aux lauréats du Prix Hassan II pour l'environnement, au titre de l'année 2008, qui tend à encourager les actions destinées à la protection de l'environnement. Le premier prix, d'une valeur de 150.000 dirhams, a été décerné à l'Ecole Hassania des Travaux publics (EHTP) pour ses efforts en matière de formation et de recherche scientifique dans les domaines relatifs à la protection de l'environnement et du développement durable. Le deuxième, prix d'une valeur de 100.000 dirhams, a été attribué en ex aequo à la journa-



Abbas El Fassi.

liste de la radio nationale Latifa Sabaâ pour les enquêtes réalisées dans le cadre de l'émission "AL Hayat Baiâ" (la vie, environnement) et l'universitaire Abdelaziz Benouna au nom d'un groupe de chercheurs, auteurs de l'ouvrage *Introduction à l'énergie*". Le troisième prix, 50.000 dirhams, a été décerné à l'Association des amis de l'environnement de Zagora.

B.EL

Appel à la mobilisation de tous les acteurs pour la protection de l'environnement

Le coût de dégradation estimé à 13 milliards DH

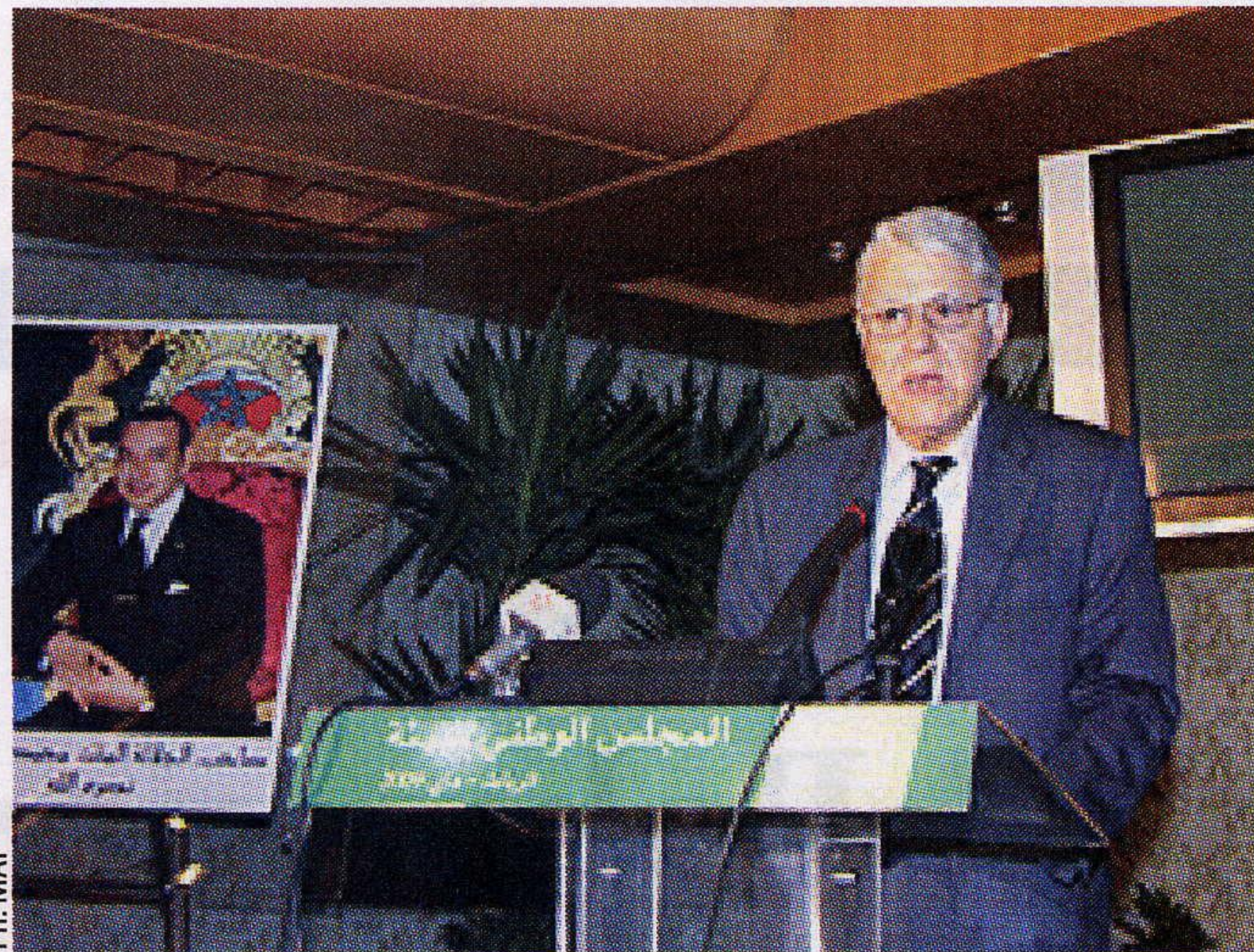
YOUSRA AMRANI

Le Conseil national de l'environnement (CNE) a tenu sa 6^e session lundi 11 mai 2009 à Rabat. Placé sous le thème: «Les instruments économiques, institutionnels et juridiques pour une gestion efficace de l'environnement», cet événement était une occasion pour lancer le débat sur les diverses opportunités qu'offrent les instruments économiques, juridiques ou institutionnels pour préserver l'environnement à moindre coût et identifier les meilleurs outils jugés efficaces à mobiliser pour accompagner les divers programmes de protection, de restauration et de valorisation de l'environnement au niveau national et local.

Intervenant à cette occasion Abbas El Fassi, Premier ministre a présenté la stratégie nationale lancée par le gouvernement et qui met la question de l'environ-

nement au cœur des préoccupations. Ladite stratégie repose sur une politique de proximité et vise la réalisation de nombreux projets notamment l'assainissement liquide, la gestion des déchets ménagers, la prévention de la pollution industrielle et la mise à niveau environnementale des écoles rurales, des mosquées et des écoles coraniques. « Et pour mieux accompagner ces programmes, de nouveaux projets de loi concernant le sol, la plage et la lutte contre la nuisance sonore sont en cours d'élaboration » ajoute M. Fassi. Le chef de l'exécutif a souligné néanmoins que ces démarches ne peuvent être efficaces sans la mise en place de mesures économiques afin de réhabiliter le domaine de l'environnement.

Pour sa part, le secrétaire d'Etat chargé de l'eau et l'environnement, Abdelkbir Zahoud, a indiqué que la nouvelle dynamique que connaît le pays nécessite



Ph. MAP

l'élaboration d'une nouvelle approche basée sur la consolidation des acquis et une réelle mobilisation de tous les acteurs dans le domaine notamment les collectivités locales et les organismes administratifs, scientifiques autour des programmes environnementaux. En effet, durant ces dernières décennies, le développement économique qu'a connu le Maroc a soumis l'environnement à d'énormes pressions, lesquelles, conjuguées aux aléas climatiques, à la rareté et à la fragilité des ressources naturelles causent des dégradations aux milieux naturels et menacent la santé et le bien-être des populations. Selon les dernières études, le coût de dégradation de l'environnement est estimé à 3,7% du PIB soit 13 milliards de dirhams alors que le coût de remédiation nécessaire pour éviter ladite dégradation est de l'ordre de 1,8% du PIB. Mais, même ce chiffre reste élevé par rapport à la dépense publique nationale en faveur de l'environnement qui reste très limitée et ne dépasse pas 0,7%

du PIB annuellement. Une situation qui témoigne du grand déficit en ressources financières publiques destinées à assurer le maintien et la restauration de la qualité de l'environnement.

La 6^e session du conseil national de l'environnement intervient aujourd'hui dans un contexte marqué par la dynamique créée dernièrement visant à atteindre les objectifs de la déclaration gouvernementale, qui place l'environnement au centre du développement socioéconomique du pays et de tous les plans de développement sectoriels nationaux et régionaux. D'ailleurs c'est dans l'esprit de cette dynamique que le Secrétaire d'Etat Chargé de l'Eau et de l'Environnement compte diversifier les axes de sa politique environnementale en réconciliant notamment l'approche économique avec l'approche juridique et en mettant en place une stratégie de proximité pouvant assurer la protection de l'environnement ou restaurer sa qualité au niveau régional local. Le matin 12/05/2009

Carte de visite du CNE

Le Conseil national de l'environnement (CNE), est un organe de coordination et de concertation, qui a été mis en place en 1980 et a été restructuré en 1995. Il constitue un forum de discussion et d'échange sur des thèmes relatifs à l'environnement et au développement durable, et regroupe tous les départements ministériels, les organismes publics, les élus, les opérateurs économiques, les organisations non gouvernementales, les associations professionnelles, les instituts scientifiques et le secteur privé. Ce conseil dispose ainsi de cinq commissions notamment celle des établissements humains, celle de la prévention et de lutte

contre la pollution et les nuisances, celle de la protection de la nature, des ressources naturelles et des catastrophes naturelles, celle de la culture, l'information, la communication et l'éducation et celle juridique et des relations internationales. Rappelons aussi que depuis sa création, le Conseil a tenu cinq sessions, la 1^{ère} en 1995, la 2^{ème} en 1996, la 3^{ème} en 2000, la 4^{ème} en 2002 et la 5^{ème} en 2007. Ces différentes sessions ont été l'occasion pour examiner les plusieurs lois et programmes ayant trait à l'environnement et au développement durable et ont permis la formulation d'un nombre important de recommandations pertinentes.

Le Premier ministre préside la 6ème session du Conseil national pour l'environnement

L'Ecole Hassania des Travaux publics décroche le 1er prix Hassan II pour l'environnement 2008

L'Ecole Hassania des Travaux publics (EHPT) a remporté, lundi à Rabat, le premier prix Hassan II pour l'environnement, au titre de l'année 2008, qui tend à encourager les actions destinées à la protection de l'environnement.

Cette distinction dotée d'une enveloppe de 150.000 DH a été remise par le Premier ministre, M. Abbas El Fassi, au directeur de l'EHPT, M. Dalil Guendouz, à l'occasion de l'ouverture des travaux de la 6-ème session du Conseil national de l'Environnement (CNE).

Ce prix récompense les efforts de cette école en matière de formation et de recherche scientifique dans les domaines relatifs à la protection de l'environnement et du développement durable.

Le deuxième Prix (100.000 DH) a été attribué en ex aequo à la journaliste de la radio nationale Latifa Sabaâ pour les enquêtes réalisées dans le cadre de l'émission "AL Hayat Baiâ" (la vie, environnement) et l'universitaire Abdelaziz Benouna au nom d'un groupe de chercheurs, auteurs de l'ouvrage "Introduction à

l'énergie".

Le troisième Prix (50.000 DH) a été décerné à l'Association des amis de l'environnement de Zagora pour les actions qu'elle mène dans le domaine de la protection de l'environnement au niveau de la province de Zagora et de la promotion du développement durable.

Lors de cette cérémonie, il a été également procédé à la remise de certificats de mérite à certaines personnes pour leurs actions en faveur de la protection de l'environnement.

Il s'agit de MM. Abdelghani

Gartet, auteur d'un ouvrage sur l'érosion du sol dans la ville de Fès et sa périphérie, Abdeljalil Malki, initiateur d'un portail sur la région de Zagora (www.zagora.ma) et Daniel Vuillon pour son projet d'un réseau de parcs agro-écologiques dans la région de Sehoul.

Le Prix Hassan II pour l'environnement constitue l'un des mécanismes visant la promotion de la créativité en matière de protection de l'environnement et vise à encourager toute action en faveur de la préservation de l'environnement et du

développement durable.

Ce Prix porte sur les domaines "de la recherche scientifique et ses applications", de "l'information, de l'éducation et de la communication" et "des initiatives éco-citoyennes".

Quarante candidatures ont été déposées lors de cette édition, réparties sur les 3 domaines du Prix.

Organisée sous le thème "les instruments institutionnels, juridiques et financiers pour une gestion efficiente de l'environnement", la 6-ème session du Conseil national de l'Environnement constitue une

occasion pour lancer le débat sur les diverses opportunités offertes par les instruments économiques, juridiques ou institutionnels pour préserver notre environnement à moindre coût.

Elle est également l'occasion d'identifier les meilleurs outils jugés efficaces, à mobiliser et à mettre en oeuvre, pour accompagner les divers programmes environnementaux de protection, de restauration et de valorisation de l'environnement au niveau national et local.

Nous y reviendrons.

Le Premier ministre préside la 6ème session du Conseil national pour l'environnement

L'Ecole Hassania des Travaux publics décroche le 1er prix Hassan II pour l'environnement 2008

L'ECOLE Hassania des Travaux publics (EHPT) a remporté, lundi à Rabat, le premier prix Hassan II pour l'environnement, au titre de l'année 2008, qui tend à encourager les actions destinées à la protection de l'environnement. Cette distinction dotée d'une enveloppe de 150.000 DH a été remise par le Premier ministre, M. Abbas El Fassi, au directeur de l'EHPT, M. Dalil Guendouz, à l'occasion de l'ouverture des travaux de la 6-ème session du Conseil national de l'Environnement (CNE).

LIRE EN PAGE 4



Protection de l'environnement. On avance. Le Maroc marque des points dans ce domaine. C'est le prix à payer si on veut rester parmi les pays les plus beaux du monde et non le plus beau. Nuance Ainsi l'Ecole Hassania des Travaux Publics (EHPT) a remporté lundi dernier le premier Prix Hassan II pour l'environnement au titre de l'année 2008. Cette distinction dotée d'une enveloppe de 150.000 DH a été remise par le Premier ministre au directeur de l'EHPT, Dalil Guendouz. Le deuxième Prix 100.000 DH a été attribué à la journaliste Latifa Sabaa pour les enquêtes réalisées dans le cadre de l'émission «Al Hayat» suivie par beaucoup d'auditeurs qui, hier, voyaient dans l'environnement un sujet ennuyeux et l'universitaire Abdelaziz Bennouna, auteur de l'ouvrage «Introduction à l'environnement». Le 3ème Prix a été décerné à l'Association des amis de l'environnement de Zagora. Conclusion : Abbas El Fassi a démontré que la question de l'environnement est devenue primordiale et qu'il faut encourager les chercheurs et les militants qui se distinguent dans cette discipline qui hier encore était considérée chez nous comme une tare de l'Occident. Time is changing. stop.

LES LOIS EXISTENT, MAIS LES DÉCRETS N'ONT PAS SUIVI

La dégradation de l'environnement coûte au Maroc 13 milliards de DH par an

■ Le département de l'environnement réfléchit à la mise en place d'une fiscalité verte pour remédier au manque de ressources ■ Parmi les pistes retenues : une nouvelle redevance communale pour la gestion des déchets.

Combien coûte la dégradation de l'environnement aux Marocains ? Cher, très cher, selon le département chargé de la protection de l'environnement. En effet, cette dégradation coûte 13 milliards de DH par an, soit 3,7% du produit intérieur brut (PIB). Pour y remédier, l'Etat devrait réserver 1,8% du PIB, alors que la dépense publique effective en faveur de l'environnement reste limitée et ne dépasse guère les 0,7% du PIB annuellement. Quelles sont donc les

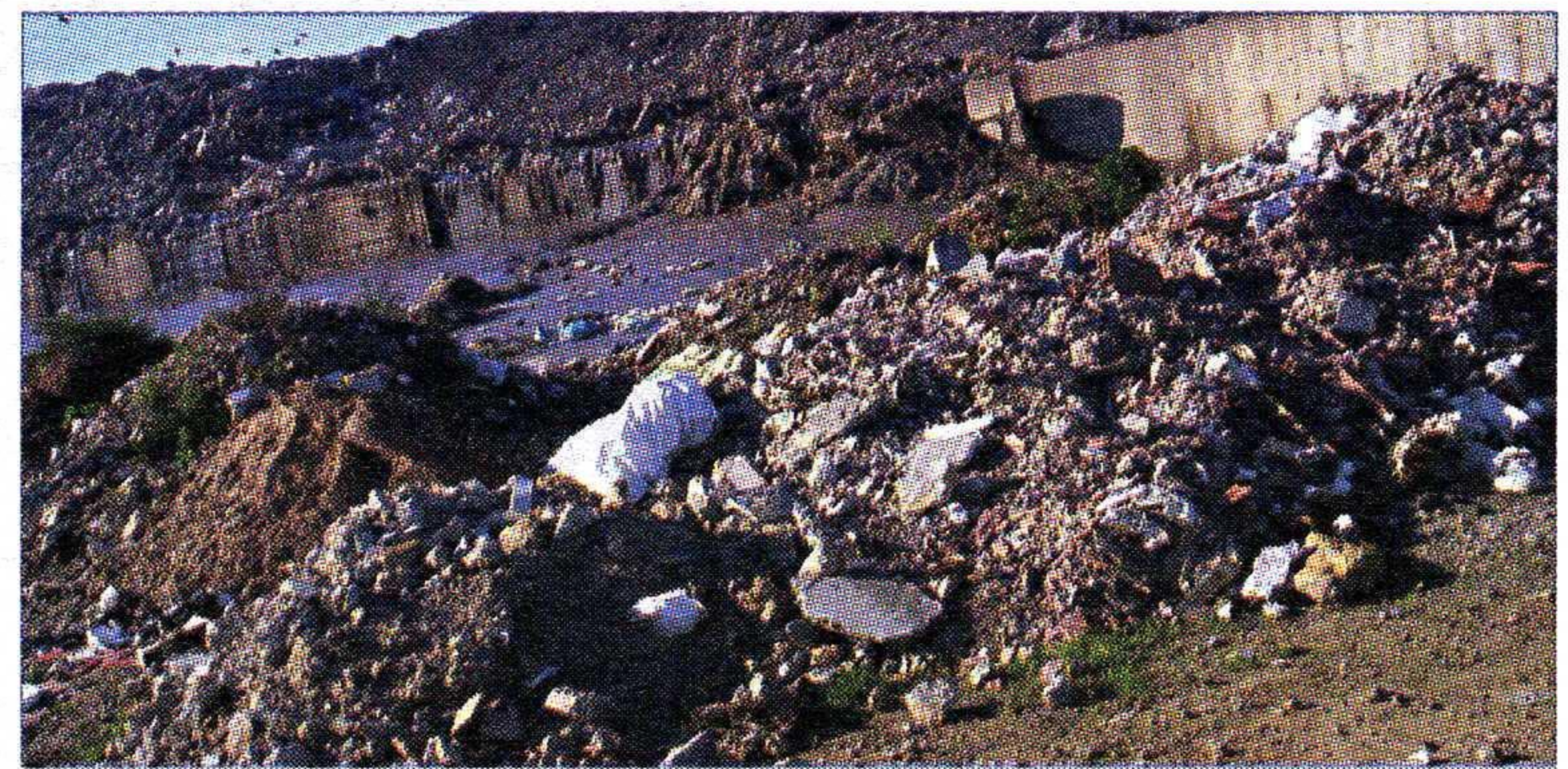
actions à mener pour atteindre ce niveau de dépenses et assurer une protection effective de l'environnement ?

Un grammage plus élevé pour les sachets en plastique

La question qui était au centre des débats lors de la VI^e édition du Conseil national de l'environnement qui a eu lieu le 11 mai à Rabat, n'est pas restée sans réponse. Et s'il est évident que la protection de l'environnement nécessite une augmentation des recettes de

l'Etat, la source de ces recettes, en revanche, ne fait pas l'unanimité. Les partisans d'une nouvelle fiscalité doivent faire face aux défenseurs d'une réglementation juridique efficace «encore absente au Maroc».

Mais les deux camps s'accordent à dire qu'il n'existe pas encore au Maroc des produits assujettis à une fiscalité exclusivement environnementale. «L'analyse de la fiscalité marocaine montre que le système actuel a une finalité budgétaire prépondérante et peu de taxes et de redevances ont un objectif



d'orientation de comportement visant à préserver l'environnement», indique-t-on auprès du département de l'environnement. Pour ce qui est de la réglementation, et même si le Maroc a déjà adopté cinq lois environnementales (eau, protection et mise en valeur de l'environnement, études d'impact, lutte contre la pollution de l'air et gestion des déchets et leur élimination), l'application fait encore défaut. La preuve, pour ne citer que cet exemple, la loi 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination, qui est qualifiée par les connaisseurs comme étant un très bon texte, attend toujours, depuis 2006, des décrets pour une application effective. De plus, ajoute une source au département de l'environnement, ces décrets d'application sont très importants surtout pour certains produits comme les sachets en plastique dont la biodégradation nécessite près de 400 ans. Ces sachets représentent à peine 6% de la production glo-

bale de plastique au Maroc qui est de 380 000 tonnes par an. «Ce qui veut dire que le combat contre le fléau des sachets ne devrait pas trop affecter l'industrie du plastique», souligne notre source. Selon les responsables au sein dudit département, les décrets d'application, qui attendent une publication au Bulletin Officiel fixent une norme de grammage en dessous de laquelle les industriels ne pourront pas produire. En clair, les sachets en plastique devraient avoir un grammage plus élevé pour être plus résistants et par conséquent servir plusieurs fois donc être recyclables. Cette méthode permettra de réduire la production des sachets à travers une réduction de la demande. «Nous ne pouvons pas nous attaquer aux entreprises qui produisent ces sachets puisqu'elles travaillent majoritairement dans l'informel». En fait, les pouvoirs publics semblent miser plus sur le changement de comportement des usagers. Ce n'est pas gagné d'avance ! ■

N.B.

FOCUS

700 DH pour éliminer une tonne de déchets

La gestion des déchets fait également partie des préoccupations du département chargé de l'environnement. Cette gestion coûte actuellement près de 700 DH pour chaque tonne. La production des déchets ménagers solides s'élève à près de 6 millions de tonnes par an avec une moyenne de près de 250 kg par habitant. Le département milite actuellement pour l'instauration d'une redevance communale exclusivement dédiée à la protection de l'environnement. En effet, «aucun texte de loi n'oblige actuellement les communes à réserver une partie des taxes récoltées à la protection de l'environnement. C'est pour cette raison que nous voulons dédier une redevance à la gestion des

déchets et à leur élimination au niveau des communes», assure une source dans ce département. Pour l'heure, celui-ci ne sait pas encore s'il faudrait créer une redevance ou bien en dédier une déjà existante à la protection de l'environnement. Mais une chose est sûre : «Les fonds dégagés grâce à cette taxe devraient servir à l'aménagement de décharges publiques contrôlées qui ne contamineraient pas la nappe phréatique comme c'est le cas actuellement», ajoute notre source. Signalons que l'installation d'une décharge contrôlée coûte près de 20 millions de DH en moyenne. Une somme que les communes devraient pouvoir collecter en tout ou en partie grâce à la future redevance ■

Premier Prix Hassan II

L'Ecole Hassania des Travaux publics (EHPT) a remporté, lundi à Rabat, le premier Prix Hassan II pour l'environnement, au titre de l'année 2008, qui tend à encourager les actions destinées à la protection de l'environnement. Cette distinction, dotée d'une enveloppe de 150.000 DH, a été remise par le Premier ministre, Abbas El Fassi, au directeur de l'EHPT, Dalil Guendouz, à l'occasion de l'ouverture des travaux de la 6^e session du Conseil national de l'Environnement (CNE). Ce

Prix récompense les efforts de cette école en matière de formation et de recherche scientifique dans les domaines relatifs à la protection de l'environnement et du développement durable. Le 2^e Prix (100.000 DH) a été attribué en ex aequo à la journaliste de la radio nationale Latifa Sabaâ pour les enquêtes réalisées dans le cadre de l'émission «AL Hayat Baiâ» (la vie, environnement) et l'universitaire Abdelaziz Benouna au nom d'un groupe de chercheurs, auteurs de l'ouvrage

«Introduction à l'énergie». Le troisième Prix (50.000 DH) a été décerné à l'Association des amis de l'environnement de Zagora pour les actions qu'elle mène dans le domaine de la protection de l'environnement au niveau de la province de Zagora et de la promotion du développement durable. Lors de cette cérémonie, il a été également procédé à la remise de certificats de mérite à certaines personnes pour leurs actions en faveur de la protection de l'environnement. ■■■